Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Avisé

S'INFORMER POUR RÉUSSIR

PROJET TEACH

ETUDE PREALABLE

Juin 2016

PROJET TEACH – ETUDE PREALABLE

Document de travail à destination exclusivement de la CMA du Rhône.

Commande faite par Sophie Putcrabey, chargée de mission internationale à la CMA du Rhône.

Partie introductive : du chômage, des métiers en tension… et au milieu l'artisanat.

En France, on estime à près de 300 000 le nombre d'emplois non pourvus. L'artisanat, première entreprise de France, propose 250 métiers et plus de 510 activités différentes, regroupant ainsi un nombre varié de savoir-faire et de compétences. Certains de ces métiers font face à des difficultés de recrutement. Une situation paradoxale, voire anormale, dans le contexte économique actuel. Selon l'enquête Besoins en Main d'œuvre de 2016 mené par pôle emploi, 50 % des intentions d'embauche provient de TPE, c'est-à-dire d'établissements de moins de 10 salariés.

En France, des millions de demandeurs d'emploi coexistent donc avec les difficultés du secteur de l'artisanat à recruter. Des pistes d'explication sont avancées : l'incapacité du système de l'orientation à présenter les carrières de l'artisanat, le déficit d'image des métiers dans leur modernité et l'inadéquation entre les politiques et programmes de formation et la réalité économique des entreprises.

Les difficultés d'embauche se font ressentir dans le bâtiment, en particulier dans le second œuvre. Les projets de recrutements pour les entreprises des métiers de bouche sont régulièrement jugés difficiles. L'artisanat de production industrielle, rouage pourtant essentiel des filières industrielles de pointe (tels que l'aéronautique, l'automobile…) connait les mêmes difficultés récurrentes. Enfin, aujourd'hui et à l'avenir, tous les métiers du service à la personne seront porteurs de réels débouchés. Les entreprises artisanales souhaitant recruter se heurtent en effet à un nombre insuffisant de profils qualifiés.

L'artisanat doit en outre faire face à un vieillissement de ses effectifs. Près de **30 000 entreprises** sont concernées chaque année par des besoins de reprise ou de transmission. Parmi elles, 63 % ne sont pas reprises, notamment parce qu'ils ne trouvent tout simplement pas de repreneurs. En 2010, près d'un apprenti sur deux était formé pour une entreprise artisanale.

Des constats amers, mais dans le même temps porteurs d'espoir pour un grand nombre d'apprenants en difficulté. D'où l'importance de se saisir du sujet des déficits éducatifs à bras le corps, tout en prenant plus que jamais en compte la situation et la formation des groupes les plus vulnérables.

3 ans après la sortie du système éducatif, les jeunes issus de l'enseignement secondaire par voie d'apprentissage présentent un taux d'emploi de 10 points supérieurs à ceux ayant suivi une formation par voie scolaire. L'artisanat, c'est aussi une voie privilégiée vers les projets de création d'entreprises, c'est-à-dire la création de richesse et potentiellement d'emplois.

Ci-contre, la dernière campagne de communication du Fond Nationale de Promotion et de Communication de l'Artisanat, baptisée « Et si la solution était sous vos yeux ».

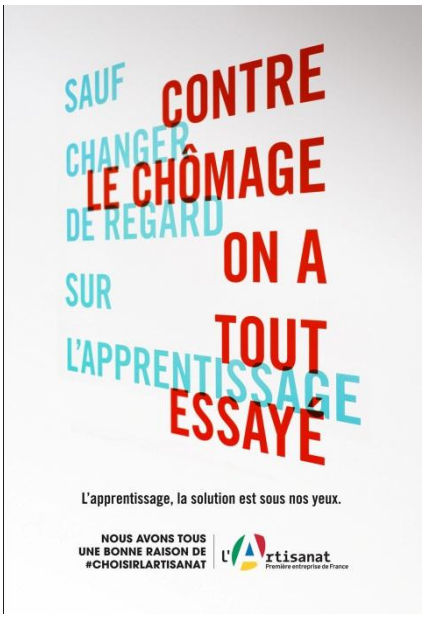

Thème 1 & 2 : Problèmes et questions relatifs aux besoins d'apprentissages des personnes désavantagées et l'accès au marché du travail

Les mutations économiques actuelles discriminent considérablement et parfois définitivement les jeunes qui entrent sur le marché du travail sans aucune qualification. En parallèle, les exigences des entreprises sont toujours de plus en plus fortes. C'est une des raisons pour laquelle l'apprentissage par l'enseignement professionnel est crucial pour ces jeunes sortis du système scolaire sans qualification. En France, les pouvoirs publics ont l'intention de redorer le blason de l'apprentissage et tentent de le relancer. Ils se heurtent souvent à la mauvaise image persistante que possède ce dernier et à l'impréparation des élèves décrocheurs sortant du collège ou du lycée de manière précoce.

Apprentissage : comparaison avec le modèle allemand

L'obsession française du diplôme a souvent relayé au second plan l'apprentissage des filières de formation. Résultat ? Une insertion sur le marché du travail difficile, notamment chez les plus jeunes. La comparaison avec le modèle allemand, basé notamment sur l'apprentissage, est saisissante.

Nombre d'apprentis en 2013 - Comparaison Allemagne France

	Nombre d'apprentis	Nombre d'apprentis en % du nombre de jeunes de 15-24 ans	% des apprentis dans l'ensemble des effectifs en second cycle professionnel (en 2012)
Allemagne	1 430 977	16 %	87,5 %
France	438 143	5,2 %	27,2 %

Sources : Eurostat et OCDE

Taux de chômage selon le niveau d'instruction en 2013 - Comparaison Allemagne France

	France	**Allemagne**
Taux de chômage des personnes (25-64 ans) très qualifiées (niveau CITE 5-6)	5,2 %	2,5 %
Taux de chômage des personnes de qualification intermédiaire (niveau CITE 3-4)	8,4 %	4,9 %
Taux de chômage des personnes sans qualification (CITE 1-2)	13,9 %	12,5 %
Part de « sortants précoces » de l'enseignement secondaire (18-24 ans)	9,7 %	9,9 %
Proportion de « NEET » (« décrocheurs », 20-24 ans)	19,4 %	10,3 %

Sources : Eurostat et OCDE

Le taux de chômage des personnes sans qualification est du même ordre de grandeur dans les deux pays. Le marché du travail allemand n'est donc pas plus inclusif pour cette catégorie de personnes. Néanmoins, le taux de chômage des personnes de qualification intermédiaire y est deux fois plus

faible. Enfin, le nombre de « décrocheurs », c'est-à-dire les jeunes déscolarisés sans emploi y est également deux fois plus faible.

- **Apprentissage polarisé et en progression dans le supérieur**

L'apprentissage en France progresse mais de manière hétérogène. Depuis 2005, la totalité de la croissance de l'apprentissage a lieu dans le supérieur. L'apprentissage se polarise donc aux deux extrémités de qualification (CAP infra-bac et enseignement supérieur). L'apprentissage reste en effet peu développé au niveau du bac professionnel. En effet, 83 % des jeunes préparant un baccalauréat professionnel le font par voie scolaire. En outre, l'apprentissage est quasiment inexistant au niveau intermédiaire 4 dans la classification CITE.

- **La durée des contrats d'apprentissage**

Du fait de la prédominance des contrats d'apprentissage au niveau CAP, les jeunes français commencent l'apprentissage en moyenne 1,3 années plus tôt que les jeunes allemands.
Néanmoins, la durée des contrats d'apprentissage en Allemagne s'inscrit davantage dans la durée. En effet, la durée moyenne d'un contrat d'apprentissage en Allemagne est de 3 ans lorsqu'il est de moins de 1,7 années en France.

- **L'apprentissage se concentre sur les TPE**

L'apprentissage se concentre sur les TPE, principalement des entreprises artisanales. En revanche, les PME, les ETI et surtout les grandes entreprises sont beaucoup moins impliquées en moyenne. La proportion d'apprentis dans les effectifs est 7,4 % dans les TPE (1à 9 salariés) et de 0,95 % dans les entreprises de plus de 250 salariés. En Allemagne, l'apprentissage est réparti de manière beaucoup plus homogène sur l'ensemble des entreprises.

- **L'apprentissage : pré-embauche ou main d'œuvre temporaire ?**

On met souvent en exergue les effets bénéfiques de l'apprentissage sur l'emploi. Cependant, ces derniers ne semblent pas être directs. En effet, la proportion d'apprentis embauchés par l'entreprise d'accueil à l'issue de leur formation n'est que 37 % pour les entreprises de plus de 50 salariés. A contrario, cette proportion est de 75 % en Allemagne. En France, l'apprentissage est d'abord une expérience valorisée à mettre en avant plus qu'un passeport direct vers l'emploi. Néanmoins, ce faible taux de rétention est également dû à un fort taux de démission de la part des apprentis. Un tiers des non-embauches font suite à une démission.

- **Des taux de rupture importants**

Le taux de rupture des contrats d'apprentissage s'élève à près de 30 %. Il est globalement élevé voir très élevé dans les secteurs considérés comme moins attractifs, à savoir l'hôtellerie, la restauration et l'artisanat. Encore plus inquiétant, près de 80 % des ruptures de contrat d'apprentissage entraînent l'abandon complet de l'apprentissage.

- **Place de l'enseignement général**

Contrairement à l'Allemagne, la place de l'enseignement général reste forte pour tous les diplômes, notamment ceux liées à l'apprentissage. En effet, ce dernier occupe 55 % du temps en CFA pour un CAP et 50 % du temps pour bac pro. En Allemagne, la place de l'enseignement général est très réduite et variable selon les métiers préparés. La formation générale de base est alors considérée comme acquise à l'issue des écoles du premier cycle. L'enseignement général n'est pas identifié comme tel mais est intégré de manière transparente à l'enseignement technique. Prenons l'exemple d'un apprenant qui suit une formation de coiffure. Si les sciences ne sont pas directement enseignées en tant que telles, l'apprenant bénéficiera d'un cours de chimie élémentaire lorsqu'il sera le temps d'aborder le sujet des colorants. Ce système permet de « casser » les codes d'un enseignement traditionnel. Alors qu'en France on retrouve encore dans les parcours de CAP et bac pro, les matières dites « classique » comme l'histoire, le français, les sciences, bien séparées de l'enseignement

professionnel. L'Allemagne a développé un système basé sur 3 piliers dont l'enseignement professionnel en est la base :

- S'orienter professionnellement dans l'apprentissage et dans la vie professionnelle
- Participer à la vie de l'entreprise (droit du travail et syndical, économie de l'entreprise)
- Enseignement technologique et professionnel

Bertrand Martinot, ancien conseiller social à la présidence de la République expliquait dans son étude « L'apprentissage, un vaccin contre le chômage des jeunes », que *« Même s'il est louable de promouvoir la montée en compétence générale, le système français peut décourager les jeunes et notamment les apprenants en grande difficulté. Un tel poids consacré à l'enseignement général en France peut donc s'avérer problématique. Les coefficients importants donnés aux matières générales peuvent même empêcher le développement de certaines vocations. »*

L'enquête PISA menée par l'OCDE (2012) montre que les jeunes français diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire ont en moyenne des compétences générales sensiblement plus faibles que leurs homologues allemands à l'âge de 15 ans. Ce constat amène à penser que, pour un certain type d'apprenants, la forme de l'enseignement dispensé prévaut sur le fond.

Le marché du travail et les groupes vulnérables

En France, le taux de chômage s'élève aujourd'hui à 10,5 % de la population active. Le chômage touche de manière très hétérogène voir discriminatoire la population. Les groupes vulnérables sont les premiers touchés.

- **Taux de chômage de longue durée**

Durant une période de chômage, un retour à l'emploi peut s'avérer difficile. La période de chômage peut alors s'inscrire dans la durée. Lorsque la période de chômage excède un an, on le définit comme étant de longue durée. En France, le taux de chômage de longue durée en 2013 s'élevait à 40,4 % du nombre totale de chômeurs. Ce taux ne cesse de grimper depuis 2008, date des premiers effets de la crise financière sur le marché du travail. Près d'un chômeur de longue durée sur trois est au chômage depuis au moins 3 ans.

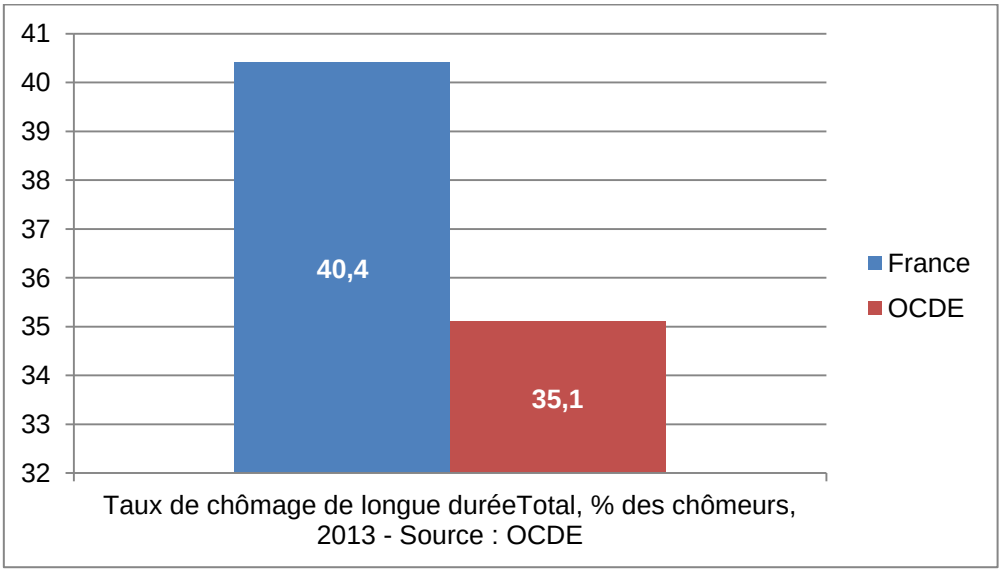

Les jeunes

- **Taux de chômage des jeunes**

On utilise ici la mention « jeunes » pour toutes les personnes âgées de 15 à 24 ans.

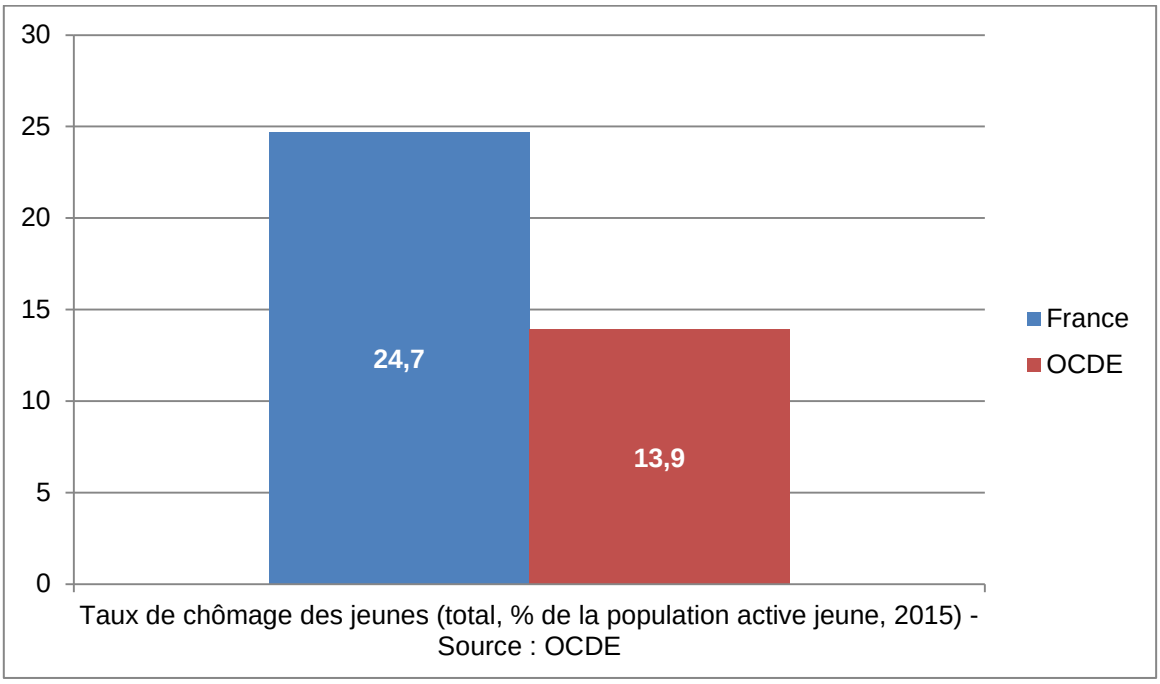

- **Taux de chômage des personnes sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale sans diplôme**

En 2014, ce taux atteignait un nombre critique de 53 %, mettant en relief l'importance des besoins de formation de cette tranche de la population.

- **Au-delà du chômage, les « NEET »**

L'expression « NEET » vient de l'anglais « not in employment, eduction or training », ce qui signifie en français : sans emploi, ni études ni formation. Cette expression concerne les jeunes de 15 à 29 ans, déscolarisés sans formation et sans emploi. En 2014, les « NEET » représenteraient 16,3 % des jeunes de 15 à 29 ans. Aujourd'hui, ils seraient près de 2 millions. Pire encore, la moitié de ces derniers seraient en phase de désocialisation puisqu'ils ne chercheraient même pas à trouver un travail.

- **Des jeunes de plus en plus surqualifiés pour les postes occupés**

En moyenne plus souvent au chômage que le reste de la population, les jeunes ont tendance à accepter des emplois moins qualifiés voir précaires. Ils ne trouvent tout simplement pas de débouchés suite à l'obtention de diplômes. Cela met également en relief certains problèmes d'adéquation entre certaines formations et les besoins du marché du travail. Enfin, ils manquent de stabilité. Les jeunes sont près de quatre fois plus souvent en contrat à durée déterminée que les plus de 30 ans.

- **Le niveau d'éducation en France en progression superficielle ?**

Au fil des générations, le niveau de diplôme détenu par la population résidante en France augmente. En 2013, une personne sur dix âgée de 25 à 34 ans ne possédait aucun diplôme. A titre de comparaison, c'est le cas de trois personnes sur dix âgée de 25 à 34 ans en 1985. En 1985, la proportion de bacheliers dans une génération était de 30 %. Elle était de 78 % en 2014. Alors qu'en

1985, le taux de chômage des 15-24 ans variait entre 10 et 15 %, un quart des jeunes se retrouvent actuellement au chômage.

- **Les difficultés rencontrés sur le marché du travail amène une partie de la jeunesse à se paupériser**

Les effets de la crise financière ont en effet accentués la paupérisation de la jeunesse. On estime aujourd'hui qu'un jeune sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. La moitié des étudiants cumulent leurs études avec un emploi et près d'un étudiant sur trois travaille à plein temps. Concernant les jeunes actifs de moins de 25 ans, du fait de leur situation moins stable et plus précaire, ils sont moins bien protégés par le modèle social français. En effet, enchaînant les missions de courte durée, les jeunes actifs éprouvent davantage de difficultés à se constituer des droits au chômage. Près de 40 % des demandeurs d'emploi ne percevant aucune indemnité sont âgés de moins de 30 ans. Toutes ces difficultés amènent à des situations extrêmes et à des constats inquiétants. 25 % des 140 000 personnes sans domicile en France sont des jeunes de moins de 30 ans.

Les Zones Urbaines Sensibles (ZUS)

- **Situation d'urgence dans les ZUS**

On dénombre aux alentours de 750 ZUS en France. En 2006, les habitants des ZUS représentaient 4,4 millions de personnes. Les ZUS connaissent des difficultés d'intégration sur le marché du travail comme nulle part ailleurs sur le territoire. Le taux d'emploi chez les femmes et les étrangers est particulièrement faible. 34,5 % des étrangères de 25 à 49 ans sont en emploi en ZUS, contre 60,0 % dans leurs unités urbaines et 76,2 % des Françaises du même âge des mêmes unités urbaines. Plus inquiétant encore, le taux d'activité, c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante, des 25-49 ans est inférieur de plus de 7 points par rapport à celui observé dans les unités urbaines englobantes. Pour l'ensemble des hommes, français et étrangers, le taux d'activité à niveau de formation donné est très proche en ZUS et dans les unités urbaines englobantes. En revanche, les femmes peu ou non diplômées sont bien plus souvent inactives, c'est-à-dire hors du champ du marché du travail, en ZUS que dans les unités urbaines.

- **Les habitants des ZUS sont peu ou pas formés**

Dans les ZUS, la moitié des habitants ne disposent d'aucun diplôme supérieur au brevet des collèges, contre un tiers dans les unités urbaines englobantes. Le nombre de diplômés universitaires est également deux fois plus faible en ZUS. Les jeunes résidants dans les ZUS sont également peu représentés dans les entrées en contrat d'apprentissage, puisqu'ils ne représentaient à peine 5 % des entrants en 2009 selon la DARES.

- **Le taux de chômage des ZUS**

Le taux de chômage dans les ZUS est proche de celui chez les jeunes : Avec près de 25 % de chômage, le taux y est deux fois et demi plus important que sur le reste du territoire. Ces ZUS sont composés des catégories sociales les plus en difficultés (immigrés, jeunes, personnes sans diplôme) et ont connu un départ massif des classes moyennes. Comme ailleurs, les jeunes de 15 à 24 ans sont les plus touchés par le chômage. Cependant, le contraste est ici encore plus saisissant. 45 % de cette classe d'âge est concerné dans les zones urbaines sensibles contre 23,1 % hors ZUS, en 2012. Le taux de chômage des 25-49 ans est de 22,7 % et de 16,6 % pour les 50-64 ans.

- **Taux de chômage selon l'origine**

En 2012, 26,2 % des résidents des ZUS d'origine immigrée étaient au chômage, pour seulement 15 % de ceux de la même origine qui habitant hors de ces quartiers, soit près de deux fois plus. Ils sont aussi davantage sans emploi que les personnes non immigrées des ZUS, dont le taux de chômage s'élève à 18,6 %. Plusieurs facteurs rentrent en compte : Discrimination à l'embauche, manque de

formation, secteurs d'emploi dans l'industrie sinistrés… Autre point, l'apprentissage de la langue française peut également, dans une certaine mesure, être un frein pour certains étrangers ou fils d'immigrés dans la réussite du parcours scolaire. D'autant plus si la langue utilisée au sein du foyer n'est pas le français.

- **Milieux défavorisés et reproductifs**

Dans les pays de l'OCDE, souvent dits développés, près d'un élève sur cinq n'atteindrait pas le niveau de compétences suffisant pour pouvoir évoluer normalement dans la société. Les circonstances personnelles et sociales auquelles sont confrontées les apprenants affectent inévitablement leurs chances de réussite d'abord scolaire puis professionnelle. Selon l'OCDE, la probablilité que les élèves issus de milieux socio-économiques modestes et défavorisés soient moins performants est deux fois plus élevée.

- **Les chats ne font pas des chiens ?**

Ce constat posé par l'OCDE nous pousse à nous interroger sur l'équité du système éducatif et de l'avancée dans l'échelle sociale comme ils fonctionnent aujourd'hui. Dans un deuxième temps, se pose naturellement les répercussions économiques et sociales de la reproduction de ces modèles sociaux. Il est évident d'affirmer que moins d'échec scolaire amène naturellement à plus de chance de construire une situation professionnelle et sociale stable. D'un point de vu macroéconomique, l'échec scolaire, c'est aussi un manque à gagner pour l'Etat. C'est davantage de prestations sociales, moins de consommation et donc moins de ressources fiscales. Les dimensions éthiques et économiques du sujet nous pousse inévitablement à devoir se saisir de ces sujets à bras le corps.

- **Le rôle de l'école**

L'école a de plus en de mal à jouer son rôle émancipatoire. La promesse de l'échelle sociale de l'école convainc de moins en moins. Les enfants qui démarrent avec moins de chances semblent avoir de grandes difficultés à utiliser l'école pour rattraper leur retard. Bien souvent, pendant la scolarité, l'écart se creuse au lieu de se réduire. Ce serait se mentir de balayer d'un revers le lien étroit entre le milieu socioprofessionnel dont les enfants sont issus et la réussite scolaire. L'idée d'une égalité totale entre les apprenants est un leurre. Cependant, l'école doit jouer un rôle d'émancipation et non de reproduction. L'échec scolaire, le chômage touchent trop et de plus en plus certaines catégories d'apprenant. L'enjeu est donc de taille, d'où la nécessité de s'interroger sur méthodes d'apprentissage.

Les Zones rurales

- **Les apprenants en zones rurales**

Dans les années 1960, environ 40 % des élèves issus de la campagne, c'est-à-dire dans des communes de moins de 2000 habitants, entraient au collège, contre aux alentours de 70 % pour le reste du territoire. Même si la part des élèves ruraux dans la population scolaire tend à diminuer, 24 % des écoliers et 18 % des collégiens vivent encore dans un milieu rural. Yves Alpes traitait en 2006, dans un article paru dans la revue française de pédagogie, le sujet du « déficit culturel » chez les élèves ruraux et sa répercussion sur la réussite scolaire de ces derniers. Effectivement, un certain nombre d'arguments peuvent être mis en avant pour expliquer le possible « déficit culturel » de cette catégorie d'apprenants comme l'éloignement géographique, la taille des établissements ou encore le manque de moyens des collectivités locales pour les activités extrascolaires.

Bien qu'il y ait des éléments défavorables, de nombreux travaux ont montré clairement que les élèves ruraux et les urbains ont le même niveau en sortant de l'école primaire et ce, malgré des origines sociales en moyenne plus modestes que dans les zones urbaines. Pourtant, les taux d'accès en seconde générale et technologique est plus faible chez les élèves ruraux. Non pas parce qu'ils ont

des niveaux plus faibles mais parce que leurs parcours sont moins ambitieux et souvent dictés par un refus de mobilité.

En outre, l'influence géographique sur les pratiques culturelles familiales est très limitée. Elles dépendent davantage de l'origine sociale des ménages. Par contre, la situation géographique influe sur les pratiques culturelles à l'école, généralement moins développées. A court terme, on ne perçoit pas de différence marquée entre les urbains et les ruraux. Cependant, à long terme, notamment chez les apprenants les plus modestes, le manque de pratiques culturelles à l'école et dans le cercle familial, pèse dans les projets scolaires, généralement moins ambitieux et moins mobiles. Peut-être par crainte ou par manque d'ouverture d'esprit donné à l'apprenant. Les trajectoires des élèves ruraux se différencient en fin de collège, avec une orientation de ces élèves beaucoup plus forte vers les filières professionnelles scolaires ou en apprentissage. Pour un certain nombre de familles, les choix d'orientation sont plus modestes que ce que les résultats scolaires permettraient. Il est difficile de définir ce choix comme étant par défaut. Néanmoins, il est plus en cohérence avec l'environnement global qui entoure l'apprenant.

- **Beaucoup d'idées reçues**

Ces parcours orientés vers des enseignements professionnels ou vers l'apprentissage s'avèrent pourtant être des choix gagnants. Une étude de l'INSEE sur le taux de chômage comparé entre le milieu rural et le milieu urbain montrait ainsi un différentiel important entre les jeunes de communes rurales et les unités urbaines, notamment avec celles comprises entre 20 000 et 200 000 habitants où le taux de chômage des jeunes (et en général) est le plus important. Le différentiel avec les ZUS va du simple au double.

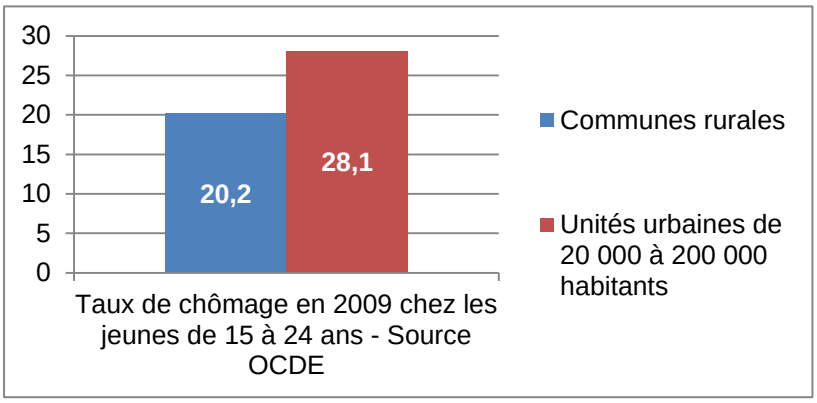

Ces données mettent à mal certaines idées reçues sur la « campagne » par rapport à la ville. Que ce soit en termes d'enseignement ou de débouchés en termes d'emploi. De l'autre côté, la société française a de nombreux aprioris sur l'apprentissage et les parcours professionnels. Des aprioris tenaces qui ont largement encouragés par des politiques publiques d'éducation tournées sur l'idée d'un baccalauréat pour tous, ou du moins pour la grande majorité des apprenants, et de préférence dans des filières générales ou technologiques. Du début des années 1980 au début des années 2000, le nombre de bacheliers a ainsi presque doublé. Pour quels résultats ? A l'Université, près d'un étudiant sur deux ne passe pas en deuxième année. Près de 30 % de ces derniers en viennent tout simplement à quitter le système universitaire, pendant que les autres redoublent ou tentent leurs chances ailleurs.

L'image dégradée des filières professionnelles et de l'apprentissage ainsi que le nivellement par le bas du niveau du baccalauréat, ont conduit inévitablement à des problèmes d'adéquation de l'offre et de la demande sur le marché du travail. Pendant que certaines filières, considérées comme nobles, continuent à être bouchées, certains métiers peinent toujours autant à recruter des profils qualifiés. Les métiers de l'artisanat sont les premiers à souffrir de ce déficit d'image. En effet, ces derniers sont souvent considérés comme durs, rébarbatifs et mal payés. Tous ces sentiments continuent à alimenter ce paradoxe.

Le handicap

De manière générale, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social englobe dans la population handicapée :

- A la fois la population bénéficiant « d'une reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie »
- Mais aussi la population déclarant « une maladie ou un problème de santé qui soit chronique ou de caractère durable » et « être limité depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ».

En 2013, sur 39,4 millions de personnes de 15 et 64 ans, 5,5 millions (14 %) étaient en situation de handicap.

Niveau de diplôme des personnes handicapées en 2013

	Population en situation de handicap (15-64 ans)	Ensemble de la population (15-64 ans)
Bac+2 ou supérieur	16,5 %	29 %
Bac ou brevet professionnel	14 %	20 %
CAP, BEP	28,5 %	23 %
BEPC ou sans diplôme	41 %	28 %

Source : Dares

Comme le montre le tableau ci-dessus, la part d'handicapés détenteurs du seul BEPC ou sans diplôme est bien plus forte que sur l'ensemble de la population.

Taux d'emploi, de chômage et d'activité

	Population en situation de handicap (15-64 ans)	Ensemble de la population (15-64 ans)
Taux d'activité	54 %	72 %
Taux d'emploi	46 %	65 %
Taux de chômage	14 %	10 %

Source : Dares

Comme le met en relief le tableau ci-dessus, les handicapés ont nettement plus de difficulté à se faire une place sur le marché du travail que l'ensemble de la population. Le taux de chômage y est plus important et ce malgré un taux d'emploi bien plus faible.

- **L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans le secteur privé et dans le secteur public à caractère industriel et commercial**

L'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) concerne tous les établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé ainsi que les établissements publics à caractère industriel ou commercial (Epic) de 20 salariés ou plus. Depuis la loi du 11 février 2005, tout établissement qui emploie 20 salariés ou plus au moment de sa création ou en raison de l'accroissement de son effectif dispose, pour se mettre en conformité avec l'obligation d'emploi, d'un délai de trois ans. L'OETH impose aux établissements assujettis de porter la part des travailleurs handicapés à 6 % de leur effectif.

- **Formation des personnes handicapées**

En 2013, 8 % des entrées en formation de personnes en recherche d'emploi ont concerné des personnes handicapées, soit 49 700 personnes. Cette part est restée quasiment stable depuis 2009. Le volume d'entrées en formation de personnes handicapées en recherche d'emploi a crû de 30 % depuis 2009, soit un rythme légèrement plus élevé que pour l'ensemble des personnes en recherche d'emploi.

La formation en alternance est organisée autour de deux contrats, le contrat d'apprentissage dans le cadre de la formation initiale et le contrat de professionnalisation qui s'inscrit dans le cadre de la formation professionnelle continue. Chacun des deux contrats fait l'objet de dispositions spécifiques aux personnes handicapées. Dans le cas du contrat de professionnalisation, les personnes handicapées figurent parmi les publics prioritaires. La part des travailleurs handicapés dans l'ensemble des entrées en contrats d'alternance est très marginale, environ 1 % en 2014. Cependant le nombre d'entrées, notamment en contrats d'apprentissage, progresse à un rythme soutenu depuis 2012. Les travailleurs handicapés peuvent bénéficier, à partir de 16 ans, d'un contrat d'apprentissage qui fait l'objet d'aménagements particuliers : durée et modalités de la formation, adaptation pédagogique à leurs besoins.

En 2014, 2 600 nouveaux contrats de travailleurs handicapés ont été enregistrés. Ce nombre a fortement augmenté entre 2012 et 2014 (+50 %). Les actions en faveur de l'alternance menées par l'Agefiph depuis 2013 ont pu contribuer à cette hausse. La part des nouveaux contrats de travailleurs handicapés dans l'ensemble des nouveaux contrats d'apprentissage reste cependant très marginale (moins de 1 %).

Bien que les entreprises de moins de 10 salariés type artisanales n'aient aucune obligation légale d'avoir une part d'employés handicapés, les contrats d'apprentissage signés en 2014 par les jeunes handicapés le sont dans la moitié des cas avec des TPE. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail. Il est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, cette limite d'âge étant supprimée pour les personnes bénéficiant d'une reconnaissance administrative du handicap ouvrant droit à l'OETH, l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. En cas de difficultés liées au handicap, plusieurs dispositions peuvent être mises en œuvre :

- des aménagements pédagogiques, sur autorisation du recteur d'académie ou du directeur régional de l'agriculture et de la forêt et après avis de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ;
- une organisation de la formation dans un centre de formation d'apprenti (CFA) ou la section d'apprentissage adapté aux personnes handicapées, conventionné à cet effet par l'État ou la région ;
- une mise en place de cours par correspondance sur autorisation du recteur ou du directeur régional de l'agriculture et de la forêt. En outre, lorsque l'état de l'apprenti handicapé l'exige, l'enseignement donné dans le CFA ou la section d'apprentissage en vue de conduire au diplôme prévu au contrat, est réparti sur une période de temps égale à la durée normale d'apprentissage pour la formation considérée, augmentée d'un an au plus. La durée maximale de 3 ans du contrat peut être portée à 4 ans lorsque la qualité de travailleur handicapé est reconnue à l'apprenti. Depuis mars 2014, le contrat d'apprentissage peut aussi être à durée indéterminée.

- **Aides à l'embauche d'un travailleur handicapé**

En plus des aides accordées dans le cadre de tout contrat d'apprentissage, les entreprises peuvent bénéficier :

- d'une prime de l'État d'un montant de 520 fois le Smic horaire brut applicable au 1er juillet compris dans la première année d'apprentissage, versée en deux fois, à l'issue de la 1re et de la 2e année d'apprentissage ;
- des aides de l'Agefiph (subvention forfaitaire, aides à la formation du tuteur, à l'accessibilité des lieux de travail, à l'aménagement des situations de travail). Des aides spécifiques pour les CFA, attribuées par l'Agefiph, sont aussi proposées pour l'accueil et l'intégration des jeunes handicapés, ainsi que l'adaptation des supports pédagogiques et des contenus de formation. À l'issue du contrat d'apprentissage, si l'employeur conclut avec le jeune un contrat à durée indéterminée ou déterminée d'au moins douze mois, l'Agefiph peut lui verser une prime à l'insertion de 1 600 euros.

- **Le réseau des CMA d'Auvergne-Rhône-Alpes active sur le sujet du handicap**

Le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat d'Auvergne-Rhône-Alpes en collaboration avec l'Agefiph met en place des actions afin de favoriser la conclusion de contrats d'apprentissage entre les jeunes atteints d'un handicap et les entreprises de la Région.
Le réseau des CMA a pour mission vis-à-vis des entreprises de :

- Mettre en relation avec des candidats
- Soutenir dans la mise en place du contrat d'apprentissage
- Informer sur les contre-indications éventuelles liées au handicap
- Aider à trouver des solutions de compensation du handicap et à obtenir les financements
- Accompagner dans l'établissement des dossiers de demande d'aides
- Accompagner dans la recherche d'entreprise et le choix de CFA
- Aider à constituer le contrat d'apprentissage
- Valider le contrat d'apprentissage
- Etre médiateur entre l'entreprise, le candidat et son CFA
- Assurer un suivi pendant la durée de la formation

Le réseau des CMA a pour mission vis-à-vis des candidats de :

- Evaluer les compétences et orienter l'apprenti vers le métier et l'entreprise les plus adaptés pour lui
- Emettre des recommandations sur les adaptations du parcours en relation avec le centre de formation et de l'employeur.
- Etre médiateur entre l'apprenti, le CFA et l'entreprise d'accueil
- Assurer un suivi pendant la formation

Thème 3 : Education formelle et non formelle

Récolte d'informations au sein de la structure partenaire.
A compléter par la CMA 69

Le rôle des CAD

Le Centre d'aide à la Décision (CAD) est un point d'accueil, d'information, d'orientation et d'aide au recrutement pour les jeunes. Ce service est aussi ouvert aux adultes et aux chefs d'entreprise. Au sein des chambres de métiers et de l'artisanat, ce service aide les jeunes à s'orienter, Il les informe sur les contrats, les métiers, les diplômes. Il travaille en partenariat avec les organisations professionnelles et les acteurs locaux de l'orientation et de la formation professionnelle, de l'insertion professionnelle et sociale. La chambre des métiers et de l'artisanat met également à disposition dans ses centres d'aide à la décision une méthode spécifique pour accompagner un jeune dans son choix professionnel : la méthode Oriente Métiers. Cette méthode, unique et créée par les chambres des métiers pour les jeunes qui se posent la question de leur choix professionnel est un outil qui est à votre disposition au CAD de la chambre de métiers et de l'artisanat.

Focus sur 3 catégories de publics

Au-delà des groupes vulnérables évoqués dans sur le thème 1 et 2, trois types d'apprenant sont ciblés par les CAD :

- Le public « non scolaire », ayant du mal à réussir son apprentissage dans un cadre scolaire traditionnel et théorique.

- Les jeunes handicapés (notamment mentaux ou psychiques) qui peuvent être concernés par une reconnaissance de handicap. Ces personnes peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement personnalisé. La personne handicapée peut faire l'objet d'une évaluation diagnostic pour l'insertion d'une personne handicapée en milieu ordinaire de travail.

- Les jeunes à la fois non scolaires présentant de grandes difficultés d'apprentissage et qui, dans le même temps, connaissent des manquements aux règles de savoir-être. Des manquements qui sont alors un réel frein à la socialisation, à l'école et dans un milieu professionnel. N'étant pas reconnus comme handicapés, ces personnes ne bénéficient pas d'un suivi particulier.

Focus sur le rôle et l'action des Maisons Familiales Rurales du Rhône

11 MFR dans le Rhône accueillent 2 000 jeunes en formation par Alternance dans de nombreux secteurs professionnels, de la 4e au BTS, sous statut scolaire, par apprentissage en contrat de professionnalisation ou formation continue. Depuis l'origine, les Maisons Familiales Rurales ont imaginé un dispositif de formation et d'éducation qui s'appuie à la fois sur la complémentarité des espaces scolaires, familiaux, professionnels et culturels et sur la dynamique associative. Ce dispositif singulier par alternance permet à chacun de réaliser son projet, avec le soutien de ceux qui l'accompagnent. La responsabilité partagée, les relations de proximité et de confiance, les liens tissés entre les différents acteurs de la formation et de l'éducation sont garants de l'efficacité de la démarche des MFR qui, au-delà de la nécessaire acquisition des savoirs, encourage l'esprit d'initiative et l'engagement au service de l'intérêt général.

- **Une association de familles**

Chaque Maison Familiale Rurale est une association loi 1901 qui réunit des familles et des professionnels. Ses objectifs principaux sont de concourir à l'éducation, à la formation par alternance des adolescents et des adultes, à leur insertion professionnelle et de favoriser par là même un développement durable de leur territoire. Les MFR ont un projet précis qui leur donne un cadre d'actions.

- **Une pédagogie spécifique de l'alternance pour réussir autrement**

L'alternance c'est apprendre ce qui ne s'enseigne pas, développer des compétences, acquérir des savoirs, des savoir-faire, s'insérer dans la société et dans le monde professionnel. En proposant l'alternance, les MFR donnent aux jeunes de nouvelles perspectives. Le rythme école/entreprise les motive pour continuer à apprendre, obtenir un diplôme, s'insérer dans la vie active et réaliser leur projet de vie. Dans un contexte économique difficile où la question de l'emploi constitue une forte préoccupation, le réseau des MFR propose des formations répondant à la demande des territoires et des professionnels.

En privilégiant des classes à taille humaine, les MFR ont fait le choix d'un suivi individualisé de chaque élève pour :

- L'accompagner et l'écouter
- Lui (re)donner confiance en lui et le goût à se former
- Valoriser son travail
- L'aider à construire son projet de vie.

- **Un projet éducatif**

Le projet éducatif est construit autour de 3 piliers :

- Promouvoir une éducation qui donne la priorité aux valeurs humaines et à la solidarité,
- Développer le sens des responsabilités et la participation des parents à la formation de leurs enfants,
- Permettre à chaque jeune de se construire une personnalité et d'acquérir une compétence reconnue, un métier, une place dans la société.

Grâce à une ambiance de vie agréable et sécurisante, la vie résidentielle favorise la socialisation et le développement de l'autonomie et de la responsabilité. L'accompagnement individualisé de chaque jeune, les temps d'écoute et de discussion renforcent les liens et la confiance réciproque.

Thème 4 : Pressions sociétales

Pour évaluer la santé d'un pays, les analyses se sont souvent basées sur les indices, résultats et critères purement économiques. Depuis 2001, Globeco propose un indice de bonheur humain (IBM) afin d'essayer de mesurer le bonheur d'un pays. L'objectif est loin d'être simple et ne pourra jamais être représentatif à 100 %. Néanmoins, cet indice se base sur de nombreux indicateurs provenant de sources tels que la Coface, la Banque Mondiale, le PNUD et bien d'autres qui permettent d'apporter des éléments concrets sur la santé économique et sociale d'un pays. Notons que le travail mené par Globeco est régulièrement repris par l'OCDE. L'indice du bonheur mondial est bâti à partir de 40 données statistiques qui regroupées en quatre chapitres :

- la paix et la sécurité ;
- La liberté, la démocratie et les droits de la personne humaine ;
- La qualité de la vie ;
- L'intelligence, la communication et la culture.

Ces données statistiques possèdent des coefficients plus ou moins élevés qui sont ensuite agrégés afin de pouvoir classer les pays étudiés.

La paix et la sécurité

Sur ce chapitre, certains indicateurs ne font pas directement référence au sujet que nous traitons. On y évoque de nombreux points relatifs à la guerre et au domaine militaire. En outre, certains points comme l'indice de perception de la corruption permettent de juger de l'état d'esprit dans lequel se trouve une société.

- **Paix (Sources : 2014, « The economist » et SIPRI)**

Le classement établi par The economist depuis 2007, repris par le SIPRI Yearbook, prend en considération 22 éléments significatifs de la situation plus ou moins pacifiée de chaque pays. On y retrouve par exemple l'étude de la stabilité politique, du respect des droits, du terrorisme, des manifestations violentes, du nombre de prisonniers …

- **Morts violentes (Source : 2012, OMS)**

Les morts violentes, selon l'OMS, sont toutes les morts non naturelles, causées par des traumatismes. Il s'agit notamment des accidents de la route, des victimes de catastrophes naturelles, de conflits armés… Il s'agit donc d'un critère très important pour juger de la plus ou moins grande sécurité des habitants de tel ou tel pays.

- **Corruption (Source : 2014, Transparency International)**

Il n'existe pas de mesure à part entière de la corruption car celle-ci est, pour des raisons évidentes, difficile à mesurer. C'est la raison pour laquelle, Transparency International utilise un indice mesurant le niveau de perception de la corruption des citoyens. Plus le niveau de perception de la corruption est haut plus le sentiment d'injustice sera important.

- **Sécurité économique et financière (Source : 2014, COFACE)**

Pour ce critère, Globeco reprend la « note rating pays » et la « note environnement des affaires » de la COFACE. C'est ce qu'on définit comme étant le risque pays. Ce dernier apprécie des éléments à caractère économiques notamment sous une perspective de sécurité des investissements. La COFACE étudie principalement : les fragilités politiques et institutionnelles, la vulnérabilité de la conjoncture, le risque de crise de liquidités en devises, le surendettement extérieur, la vulnérabilité financière de l'Etat, la fragilité du secteur bancaire, les comportements de paiement des entreprises.

Avisé
S'INFORMER
POUR RÉUSSIR

Autant d'éléments mis bout-à-bout permettant de donner une représentation fidèle de la sécurité et de la santé économique d'un pays sur le long terme.

- **Homicides (Sources : 2012 & 2013, ONU)**

Le nombre d'homicides est un critère particulièrement important concernant la sécurité des habitants de n'importe quel pays. Les chiffres, relatifs pour la plupart à 2012 et 2013, proviennent de l'Office des Nations Unies chargé de la lutte contre la drogue et contre le crime.

Comment se positionne la France parmi les 60 pays étudiés ?

	Paix	Morts violentes	Corruption	Sécurité économique et financière	Homicides
France	**26ème**	**40ème**	**17ème**	**1ère (ex aequo)**	**2ème**
TOP 5	Danemark Autriche Suisse Finlande Canada	Danemark Irlande Israël Norvège Suisse	Danemark Finlande Suède Norvège Suisse	Suède Canada Norvège Suisse Japon	Japon Algérie Allemagne Australie Autriche
FLOP 5	Colombie Nigéria Russie Pakistan RD Congo	Etats-Unis Russie Nigéria Chine Inde	Bangladesh RD Congo Myanmar Venezuela Ouzbékistan	Bangladesh Ouzbékistan Myanmar Venezuela Cuba	Mexique Brésil Af. du Sud Colombie Venezuela

La liberté, la démocratie et les droits de la personne humaine

Les thèmes abordés ici s'attardent davantage au respect des droits de l'homme à l'intérieur d'un pays. Les cinq critères retenus dans ce domaine sont les suivants.

- **Démocratie (Source : 2014, Freedom House)**

Les statistiques de Freedom House permettent de classer les différents pays en fonction de leur respect de la démocratie.

- **Liberté de la presse (Source : 2013, Freedom House)**

Freedom House mesure le niveau de liberté de la presse dans un pays.

- **Droits des femmes (Source : 2014, PNUD)**

Sont mesurées ici les inégalités entre hommes et femmes à l'aide d'un indice développé par le PNUD, à savoir le « Gender Inequality Index ».

- **Droits des enfants (Source : 2013, Banque Mondiale)**

L'étude considère que le premier droit des enfants est de vivre et retient ainsi comme indicateur de base le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, mis à disposition par la banque mondiale.

- **Peine de mort (Source : 2014, Amnesty International)**

Classement assez binaire entre les pays qui ont aboli la peine de mort et les autres.

Comment se positionne la France parmi les 60 pays étudiés ?

	Démocratie	Liberté de la presse	Droits des femmes	Droits des enfants	Peine de mort
France	**1ère (ex aequo)**	**15ème**	**16ème**	**5ème**	**1ère (ex aequo)**
	Norvège	Suède	Norvège	Suède	Japon

TOP 5	Australie Irlande Suède Canada	Norvège Pays-Bas Finlande Belgique	Australie Suisse Danemark Pays-Bas	Finlande Norvège Japon Pays-Bas	Algérie Allemagne Australie Autriche
FLOP 5	RD Congo Chine Cuba Ar. Saoudite Ouzbékistan	Viet Nam Chine Iran Cuba Ouzbékistan	Myanmar Nigéria Sénégal Ethiopie RD Congo	Sénégal Ethiopie Pakistan Nigéria RD Congo	Egypte Etats-Unis Ar. Saoudite Iran Chine

La qualité de la vie

Dans ce chapitre est étudié des indicateurs de richesse classique comme le revenu brut par tête. En outre, Globeco s'attache à mesurer dans le même temps les niveaux d'inégalité et la répartition des richesses au sein d'une société.
Les niveaux de santé (à la fois physique et morale) sont également abordés via le calcul de l'éspérance de vie et du nombre de suicides. Les 5 critères retenus dans ce domaine sont les suivants.

- **Revenu brut par tête (Source : 2013, Banque mondiale)**

Au contraire du niveau de PIB global, le revenu brut par tête permet de comparer les pays, notamment lorsque ce dernier est calculé en parité de pouvoir d'achat. Pendant que le taux de croissance exprime une tendance plus qu'un niveau de développement à l'instant « t ».

- **Coefficient de GINI (Source : 2013 - Statistiques mondiales.com)**

Le coefficient de GINI, publié par « Statistiques-mondiales.com », permet de classer les pays en fonction de l'inégalité interne des revenus. Un moyen pertinent de jauger de la répartition des richesses voire même indirectement, le sentiment de justice sociale au sein d'une société.

- **Espérance de vie (Source : 2013, PNUD)**

Ce critère parle de lui-même. Rappelons tout de même que c'est une moyenne.

- **Suicides (Source : 2012, OMS)**

Les troubles mentaux (dépression, troubles de la personnalité, dépendance à l'alcool ou schizophrénie, par exemple), certaines maladies physiques comme les troubles neurologiques, le cancer et l'infection à VIH sont des facteurs de risques du suicide. Avoir un regard sur l'évolution du nombre de suicide, c'est aussi garder un œil sur l'état mental d'une société.

- **Pureté de l'air (Source: 2010, The little green data book)**

Mesurer la pureté de l'air dans les villes de plus de cent mille habitants, c'est à la fois mesurer la qualité de vie mais aussi le niveau de risque auquel la population est exposée. On estime à 48 000, le nombre de décès provoqués notamment par les particules fines.

Comment se positionne la France parmi les 60 pays étudiés ?

	PIB/tête en dollars PPA	GINI	Espérance de vie	Suicides	Pureté de l'air
France	**15eme**	**20eme**	**3eme**	**50eme**	**24eme**
TOP 5	Norvège Suisse Etats-Unis Ar. Saoudite Pays-Bas	Rep. Thèque Japon Ukraine Norvège Danemark	Japon Suisse Italie Espagne Israël	Ar. Saoudite Tunisie Sénégal Grèce Irlande	Norvège Argentine Finlande Brésil Colombie
	Pakistan	Chilie	Sénégal	Japon	Pakistan

FLOP 5	Bangladesh Sénégal Ethiopie RD Congo	Brésil Colombie Chine Af. du Sud	Ethiopie RD Congo Af. du Sud Nigéria	Russie Etats-Unis Chine Inde	Co. du Sud Sénégal Ar. Saoudite Chine

L'intelligence, la communication et la culture

- **Recherche-développement (Source : 2005 - 2014, Banque mondiale)**

La Banque Mondiale donne tous les ans dans ses WDI le pourcentage de financement de la recherche développement par rapport au PIB de chaque pays. La vision longue-termiste de ce critère permet de mettre en relief la capacité d'innovation et d'évolution d'un pays.

- **Formation (Sources : 2013, UNESCO et PNUD)**

A l'aide de l'Indice de Développement Humain (IDH), le PNUD publie notamment les chiffres de la durée moyenne de scolarisation par pays. Cet indicateur est complété par les données de l'UNESCO sur les taux d'accès à l'enseignement supérieur.

- **Utilisateurs d'Internet (2013, UIT)**

L'Union Internationale des Télécommunications publie les statistiques d'accès et d'utilisation à Internet. Rappelons que l'accès à Internet est désormais considéré comme un droit fondamental et est un droit de l'homme à part entière selon l'ONU. Il permet également de jauger du niveau d'information d'une société.

Comment se positionne la France parmi les 60 pays étudiés ?

	R&D	Formation	Internet
France	**13ème**	**27ème**	**14ème**
TOP 5	Israël Co. du Sud Japon Finlande Suède	Etats-Unis Australie Danemark Co. du Sud Norvège	Norvège Suède Danemark Pays-Bas Finlande
FLOP 5	Philippines RD Congo Indonésie Algérie Ar. Saoudite	RD Congo Pakistan Myanmar Sénégal Ethiopie	Pakistan Bangladesh RD Congo Ethiopie Myanmar

Que retenir de l'ensemble de ces données ?

Bien évidemment certains points nous interpellent plus que d'autre, comme le niveau de perception de la corruption relativement haut. Même chose pour le droit des femmes, où la France est encore loin de la tête du classement. Souvent considéré comme le pays de la liberté d'expression, La France est également loin du peloton de tête au sujet de la liberté de la presse.

Sur les critères et indicateurs relatifs, comme le définit Globeco, à la qualité de la vie, certains d'entre eux posent question voir alertent. C'est le cas notamment du coefficient GINI, mesurant les inégalités internes des revenus où la France se classe seulement à 20ème place de ce classement. En outre, sur la durée de scolarisation et sur le taux d'accès aux études supérieurs, la France ne se situe qu'à la 27ème place entre le Venezuela et Cuba.

Enfin, société souvent enclin à la déprime, la France se classe à la 50ème position sur la question des suicides. La France a l'un des meilleurs taux d'espérance de vie dans l'Union européenne, mais, il se situe dans la moyenne haute pour la mortalité par suicide.

Après agrégation des différents résultats, la France se situe tout de même à la 15ème place du classement général. Largement devancé par les pays de l'Europe du Nord et plus particulièrement la Scandinavie.

1 - NORVEGE	**74**	31 - CUBA	661
2 - DANEMARK	**99**	32 - TUNISIE	673
3 - SUEDE	**105**	33 - VENEZUELA	689
4 - FINLANDE	**138**	34 - UKRAINE	703
5 - SUISSE	**145**	35 - ARABIE SAOUDITE	704
6 - AUSTRALIE	**172**	36 - PEROU	709
7 - PAYS BAS	**176**	37 - BRESIL	720
8 - IRLANDE	**190**	38 - AFRIQUE SUD	727
9 - AUTRICHE	**205**	39 - MAROC	730
10 - CANADA	**217**	40 - ALGERIE	743
		41 - COLOMBIE	752
11 - ALLEMAGNE	239	42 - RUSSIE	765
12 - BELGIQUE	261	43 - MEXIQUE	769
13 - ROYAUME UNI	276	44 - SRI LANKA	773
14 - TCHEQUIE	293	45 - PHILIPPINES	786
15 - FRANCE	326	46 - SENEGAL	796
16 - ESPAGNE	328	47 - INDONESIE	813
17 - JAPON	337	48 - EGYPTE	815
18 - PORTUGAL	346	49 - THAILANDE	831
19 - ISRAEL	387	50 - OUZBEKISTAN	834
20 - COREE SUD	392		
21 - GRECE	404	**51 - CHINE**	**861**
22 - ITALIE	409	**52 - IRAN**	**870**
23 - POLOGNE	423	**53 - VIET NAM**	**883**
24 - ETATS-UNIS	435	**54 - INDE**	**898**

En parallèle de l'indice de bonheur humain, Globeco a développé le « BNB à la Française ». A savoir le Bonheur National Brut. Ce dernier est pour l'instant spécifique à la France. Même si cette étude reprend une large majorité des points vus précédemment, certains indicateurs différents y sont exposés. Comme le taux de participation aux élections, en moyenne aux alentours légèrement supérieur à 60 %, toutes élections confondues.

On y retrouve un point sur la différence de salaire à plein temps entre les hommes et les femmes et son évolution.

Les pourcentages des salaires médians des femmes à temps plein par rapport aux hommes (Source : 2011, INSEE) :

- En 2000 : 81,6 %
- En 2011 : 84,12 %

Le taux de pauvreté est mis en avant (Source : 2011, INSEE) :

Ce dernier est calculé par l'INSEE selon la méthode des 60 % du revenu médian :

- En 2000 : 16,6 %
- En 2011 :14,3 %

Aides sociales

Pas toujours au 1er rang dans sur l'indice de bonheur humain, la France reste le championne des aides sociales. L'aide sociale en France regroupe l'ensemble des services et des prestations destinés aux personnes et familles en situation de pauvreté ou en situation précaire. L'un des principaux organismes distribuant des aides est la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Selon OCDE, la France, consacre environ 32% du PIB (produit intérieur brut) aux dépenses sociales en 2014, soit plus de 10 points que la moyenne des pays de l'OCDE, suivi de la Finlande avec 31% et la Belgique à 30%. La santé et les retraites sont les postes qui pèsent le plus lourds. L'utilisation de prestations sous conditions de ressources est une grande différence entre les pays d'Europe continentale, notamment la France, et les pays anglophones et non européens. Dans des pays comme l'Australie, cette pratique est beaucoup plus répandue avec plus de 40% des aides sociales qui vont par exemple aux 20% de la population la moins riche. Ce pourcentage tombe à environ 17% en France où les bénéficiaires d'aides sont beaucoup moins ciblés.

Santé

Assez peu d'indicateurs sont utilisés par Globeco pour évaluer et comparer les systèmes de santé. Beaucoup de conclusions sont tirées à partir de l'espérance de vie, voir des suicides pour ce qui est de l'ordre de la santé mentale. Les Français jouissent d'une espérance de vie relativement longue par rapport aux autres pays de l'OCDE (82.3 ans contre 80.5 ans en moyenne dans les pays de l'OCDE), mais des écarts importants persistent entre hommes et femmes.

Bien que la France soit souvent citée comme étant le bon élève en matière de santé notamment du fait d'un système avantageux, l'OCDE incite la France à poursuivre ses efforts et à aller plus loin sur les questions liées au tabagisme et à la consommation d'alcool. Le pourcentage de la population qui fume quotidiennement en France reste bien supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE (24% en 2013 par rapport à une moyenne de 20% pour l'OCDE) et il est presque deux fois plus élevé qu'en Suède.
Bien que la consommation d'alcool ait diminué en France au cours des 30 dernières années, elle demeure parmi les plus élevées dans les pays de l'OCDE, avec une moyenne de 11.1 litres d'alcool pur par habitant contre 8.8 litres en moyenne dans les pays de l'OCDE. Le nombre d'adultes en surpoids ou obèse en France est plus faible que dans la plupart des autres pays de l'OCDE, mais il gagne du terrain. Un adulte sur 7 en France était obèse en 2012, contre un sur 9 seulement en 2000. La probabilité d'être obèse varie fortement selon le statut socioéconomique : les femmes et les hommes ayant un faible niveau d'éducation en France ont environ deux fois plus de chance d'être obèses que les plus éduqués.

Les Français bénéficient globalement d'un bon accès aux soins avec des coûts relativement faibles par rapport aux autres pays de l'OCDE. Néanmoins, certaine proportion de la population (notamment ceux qui ont des revenus moins élevés) déclare avoir des besoins de santé non satisfaits soit pour des raisons financières, soit parce que les services ne sont pas disponibles à proximité, ou en raison de temps d'attente jugés trop élevés. La sécurité sociale et les dispositifs de couvertures complémentaires permettent de maintenir un niveau de dépenses restant à la charge des patients le plus faible des pays de l'OCDE.

Comme pour le reste des pays de l'OCDE, le nombre de médecins par habitant tend inévitablement à croître dans les zones urbaines, délaissant de plus en plus les régions rurales où des phénomènes de « désert médical » peuvent émerger. Le recours aux urgences et à l'hospitalisation est considéré par l'OCDE comme trop systématiques. L'objectif étant de prendre toujours mieux en charge les maladies chroniques ou les personnes âgées à l'extérieur de l'hôpital, notamment dans une logique d'économie mais aussi d'efficacité.

Thème 5 : Implication des familles et de la communauté

Socialisation primaire et secondaire

Comme nous avons pu le voir au début de ce document, le premier problème des groupes dits vulnérables est leur intégration sur le marché du travail. Difficultés qui sont liées naturellement à des questions d'accès à la formation et de réussite du parcours scolaire.

La socialisation définit le processus par lequel l'individu acquiert les valeurs, les normes et la culture d'une société. Ce processus s'effectue d'abord au sein de la famille et de l'école, c'est ce que le sociologue Emile Durkheim appelle la socialisation primaire. Cette première étape de socialisation se complète et se poursuit tout au long de la vie, par une socialisation secondaire. Cette dernière est notamment alimentée par le travail, la vie associative, l'information…

Les apprenants en difficulté connaissent deux fractures qui interviennent aux deux niveaux de la socialisation comme la définit Durkheim. Tout d'abord dans un parcours scolaire difficile et/ou dans une intégration sur le marché du travail tout aussi compliquée. Le risque inhérent à ces manques de socialisation est l'exclusion sociale. Elle résulte d'un processus lent par lequel l'individu se détache du lien social et se considère comme ne faisant plus partie de la société. La multiplication de ces exclusions sociales est dangereuse pour une société car elle peut créer, comme l'avait défini Jacques Chirac lors de la campagne présidentielle de 1995, une fracture sociale dans la société. C'est-à-dire un gap entre les exclus et les autres générant l'absence de lien social entre les deux. La montée du chômage et la crise de l'emploi dans laquelle est engluée la France depuis plusieurs années, ne permet pas au travail de jouer son rôle intégrateur. Notamment auprès des groupes les plus vulnérables.

Comment l'entreprenariat social peut contribuer à intégrer les personnes désavantagées

Pour l'OCDE, l'entrepreneuriat social désigne, « toute activité privée d'intérêt général, organisée à partir d'une démarche entrepreneuriale et n'ayant pas comme raison principale la maximisation des profits mais la satisfaction de certains objectifs économiques et sociaux ainsi que la capacité de mettre en place, dans la production de biens et de services, des solutions innovantes aux problèmes de l'exclusion et du chômage ». L'entrepreneuriat social cherche à résoudre des problèmes sociaux plutôt qu'à exploiter les opportunités du marché à des fins lucratives, bien qu'il évolue dans le marché et soit assujetti à ses contraintes.

En France, l'entrepreneuriat social est ancré dans la tradition de l'économie sociale et solidaire (ESS). L'ESS met historiquement l'accent sur l'aspect non lucratif de l'activité, à travers des statuts juridiques spécifiques, alors que l'entreprenariat social met en avant l'impact social de l'activité, indépendamment du statut. On est alors dans le cadre d'une initiative privée. A la différence que la stratégie d'une entreprise commerciale repose sur la recherche d'un avantage compétitif durable, la stratégie d'une entreprise sociale repose sur la recherche d'une solution durable au problème auquel elle s'attaque. Rien ne lui empêche pour autant de poursuivre les deux objectifs, à la fois social et économique. Dans tous les cas, la soutenabilité économique est nécessaire pour remplir la mission sociale des initiatives qui sont mis en œuvre. L'entreprenariat social crée alors une valeur composée d'éléments économiques, sociaux voir environnementaux (même si ce dernier touche moins notre problématique).

Plus qu'une démarche ciblée, l'entreprenariat social combat les inégalités de l'intérieur des initiatives. Ces dernières favorisent l'employabilité des travailleurs désavantagés, qui, comme vu précédemment, éprouvent des difficultés à s'intégrer durablement sur le marché du travail.

La question inévitable du financement

De nombreuses entreprises sociales sont aujourd'hui prêtes à changer d'échelle et ont besoin pour cela de fonds propres. Les sociétés « classiques » de capital-risque se montrent à ce jour peu disposées à y engager des fonds, en raison notamment de la rémunération limitée du capital qu'elles peuvent en espérer. Le secteur social peine ainsi à accéder au capital, ce qui entrave l'utilisation d'actifs destinés à des actions d'envergure. De par ce fait, la création d'entreprises sociales a besoin véritablement d'être encouragée. Certes, celle-ci est-elle éligible à l'octroi de fonds issus du programme EaSI, du Fond social européen ainsi qu'à de nombreux programmes européens, mais ces facilités financières, non seulement restent encore méconnues de nombreux entrepreneurs, mais ne suffisent généralement pas à assurer un développement durable des entreprises sociales.

Plusieurs pistes sont alors à étudier. Tout d'abord, la levée de fonds via le financement participatif, communément nommé « crowdfunding ». Argumentés autour de leur dimension sociale, des projets pourront plus facilement récolter les faveurs des financeurs. A la manière du retour des produits « made in France » dans l'esprit collectif. Diffusées via les réseaux sociaux, ces nouvelles démarches de financement peuvent être virales.

Afin de faciliter l'accès aux marchés publics, l'UE a proposé que les autorités nationales adaptent leurs règles relatives à ces marchés dans le but de tenir compte des entreprises sociales, en permettant par exemple de prendre les facteurs sociaux en considération. Le projet législatif prévoit également des marchés réservés liés à l'intégration de 30 % de personnes handicapées. Lesquels contrats pourraient être élargis à l'ensemble des groupes défavorisés. Sachant que l'exécution de la clause sociale peut être confiée en sous-traitance.

Alors que la France, ainsi qu'un certain nombre de ses voisins européens, sont dans une logique de réduction de dépenses publiques, l'avenir de l'entreprise sociale doit passer par un financement en priorité privé, notamment pour s'inscrire dans la durée. Elle doit garantir une soutenabilité économique qui pousse ces entreprises à respecter les lois du marché telles qu'elles sont. Néanmoins, la logique sociale n'est pas en contradiction de la logique de marché. L'artisanat en est le parfait exemple.

La nécessité de créer du lien entre artisanat et entreprise sociale

L'artisanat, c'est avant tout une dimension sociale de l'économie. C'est une force de travail non-délocalisable, non-copiable, faisant perdurer une culture, un territoire et surtout un savoir-faire. Aujourd'hui, le lien entre l'artisanat et le concept d'entreprise sociale est faible et reste encore à tisser. L'objectif doit être double :

- Favoriser le développement d'initiatives d'entreprenariat sociale autour des métiers de l'artisanat.
- Réintégrer et former aux métiers de l'artisanat les groupes vulnérables et ainsi répondre à des besoins de main d'œuvre dans les métiers de l'artisanat en tension.

Les politiques d'emplois aidés ont montré certaines limites, notamment sur le moyen-long terme. L'artisanat, en tant qu'activité marchande, a une dimension inclusive mais aussi durable. C'est notamment la démarche du groupe SOS, à l'échelle européenne, qui a su se diversifier et répond aujourd'hui aux enjeux de la société à travers 5 secteurs : la jeunesse, l'emploi, les solidarités, la santé et les seniors. Avec 14 000 salariés et 405 établissements et services, il constitue ainsi la

première entreprise sociale européenne. En plaçant l'innovation sociale au cœur de ses pratiques, le groupe démontre qu'il est possible de bâtir une organisation solide, capable de créer et pérenniser des activités économiques, tout en ayant un fort impact social. Vitamine T, leaders de l'insertion par l'activité économique en France, va dans le même sens en partageant efficacité économique et intérêt général. Des rapprochements entre ce type d'organisation et les entreprises artisanales pourraient également être étudiés. L'entreprise sociale, offre des emplois aux catégories de personnes les plus souvent exclues du marché libre du travail, contribuant ainsi à la solidarité et à la cohésion sociale ainsi qu'à la croissance économique. Plus on va disposer des moyens de faciliter le retour à l'emploi des personnes, plus les économies nationales en tireront avantage.

Le rôle des organismes de formation auprès des familles

Moins de jeunes entrent en apprentissage depuis quelques années, même si la chute des effectifs semble enrayée depuis 2015. En 2014, 265.000 contrats nouveaux avaient été signés, 3 % de moins que l'année précédente. Et les contrats d'apprentissage étaient encore plus fortement en baisse pour les formations en alternance de type BEP et CAP (– 5 %). De fait, les contrats d'apprentissage ne progressent plus que pour les formations de niveau bac+2 et plus. En 2015, plus du tiers (34 %) des jeunes en contrats d'apprentissage préparent une formation de niveau supérieur.

Pourtant, selon une enquête Opinion Way pour l'Agefa-PME, parue début 2016, l'apprentissage jouit d'un véritable plébiscite de la part des jeunes. Près de 9 sur 10 (88 %) ont une bonne opinion de l'apprentissage et des formations en alternance. Les principales vertus qu'ils leur prêtent spontanément ? La possibilité d'entrer directement dans le monde du travail et de l'entreprise (22 %), l'acquisition d'expérience professionnelle (15 %) et la possibilité de concilier pratique et théorie (14 %) forment le trio de tête.

Sur la question de rendre obligatoire une période d'apprentissage, les avis sont en revanche plus partagés : 55 % sont pour, 45 % contre. Pour relancer l'apprentissage, il conviendrait d'abord, selon les jeunes interrogés, d'améliorer son image auprès des adultes, à commencer par les enseignants et le système éducatif. Toutefois, ils n'ont pas une vision purement utilitaire de l'apprentissage : selon eux, si sa priorité doit être de préparer des salariés à entrer directement dans le monde du travail (66 %), l'apprentissage doit aussi former des citoyens bien intégrés professionnellement et socialement (38 %).

C'est la raison pour laquelle, les formateurs doivent avant tout et le plus tôt possible avoir un rôle de promotion des métiers de l'artisanat, trop souvent caricaturés et enclins aux idées reçues. Leur montrer le caractère innovant et la dimension créative de ces derniers. A la fois loin de ce que les familles et les apprenants ont à l'esprit et loin des méthodes traditionnelles de formation scolaire sur lesquelles ils butent. Les métiers d'art, nouvelle filière à part entière de l'artisanat, peuvent jouer un rôle crucial afin de redorer le blason de l'artisanat auprès de ce public et des familles. La diversité des métiers et les débouchés doivent être davantage mis en exergue. L'artisanat a la nécessité d'être plus visible auprès de tous les apprenants et auprès des organismes auxquels ils peuvent être rattachés. Les organismes formateurs doivent également cibler précisément les publics vulnérables et mettre en place des projets en concordance avec les spécificités et les difficultés de chacun.

Les idées des jeunes pour l'apprentissage

Selon le sondage Opinionway pour AGEFA-PME "L'apprentissage idéal", réalisé en décembre 2015 auprès de 802 jeunes de moins de 30 ans, pour booster l'apprentissage il faudrait :

- Revaloriser son image auprès du grand public
- Valoriser l'apprentissage auprès du système éducatif et des enseignants

- Donner davantage envie aux jeunes
- Augmenter les aides aux entreprises
- Mieux former maitres d'apprentissage et tuteurs en entreprise
- Augmenter la rémunération des apprentis
- Offrir des rythmes d'enseignement moins contraignants
- Rendre obligatoire une période d'apprentissage durant la scolarité

Thème 6 : politique nationale et européenne

Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

En 2012, 8,5 millions de personnes vivaient en dessous du seuil de pauvreté monétaire, qui s'élève à 987 euros par mois, selon une étude de l'Insee, publiée en septembre 2014. Et la moitié des personnes pauvres vivaient avec moins de 784 euros par mois, soit, en euros constants, un niveau qui n'avait pas été aussi bas depuis 2006.

L'étude de l'Insee sur les niveaux de vie publiée en septembre 2015, a montré cette fois qu'en 2013, les inégalités ont reculé en France. Il s'agit d'un fort recul, d'une ampleur inobservée depuis 1996. Ce repli efface en une année l'augmentation constatée depuis 2008. De même, le taux de pauvreté, qui avait fortement augmenté entre 2008 et 2011, passant de 13 à 14,3%, se stabilise à 14%. La hausse du taux de pauvreté a donc été enrayée : les politiques conduites permettent désormais d'amortir les effets de la crise économique pour les ménages les plus précaires et d'éviter les ruptures pour beaucoup d'entre eux.

Ce constat a débouché sur un plan puriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Vous trouverez ci-après les principales mesures qui touchent de près le sujet du travail mené jusqu'à maintenant, sous le gouvernement de Jean-Marc Ayrault puis de Manuel Valls.

Ayrault 2013

Voici les principales mesures de ce dispositif, adopté lors du comité interministériel de lutte contre l'exclusion décidées en 2013.

- **RSA**

Le "RSA socle" a été revalorisé hors inflation sur dix ans, pour retrouver son niveau d'origine de 50% du SMIC.Le gouvernement a souhaité allonger la durée moyenne des contrats aidés (détaillés plus bas) pour qu'elle atteigne en moyenne douze mois. Plus des deux tiers des allocataires potentiels du RSA-activité ne le demandent pas, le gouvernement a lancé une campagne de communication. Objectif : baisser les taux de non-recours.

- **Accès aux soins**

Les plafonds de ressources pour accéder à la CMU-C, la couverture maladie universelle complémentaire, et l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS), ont été relevés de 7% pour permettre à 750.000 personnes supplémentaires d'en bénéficier. Les jeunes de moins de 25 ans sont rattachés au foyer de leurs parents pour l'attribution de la CMU-C. Or, dans les situations d'isolement ou de rupture familiale, les étudiants peuvent ne pas bénéficier de la CMU-C du fait de la situation financière de leurs parents, mais sans pour autant bénéficier de leurs ressources. Dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2014, le gouvernement a souhaité prendre en compte ces situations : ces étudiants peuvent désormais déposer une demande individuelle de CMU-C, sans tenir compte de la situation de leurs parents.

- **Insertion des jeunes**

Un contrat d'insertion, une "garantie jeune" destiné à 100.000 jeunes non qualifiés de 18 à 25 ans, va être créé. Ils recevront des propositions d'emploi ou de formation, qu'ils devront accepter pour bénéficier d'un montant équivalent au RSA, soit environ 450 euros. Ce contrat a été lancé en septembre 2013 sur dix territoires pilotes, pour être ensuite généralisé. Cette mesure découle directement de la garantie européenne pour la jeunesse mise en place par l'Europe. Pour promouvoir ce dispositif, l'Europe met souvent en avant le retour d'expérience de la Finlande. En effet, le pays a

mis en place un vaste dispositif de garantie pour la jeunesse. Selon une évaluation d'Eurofound, en 2011, 83,5 % des jeunes sans emploi ont retrouvé du travail grâce à une offre reçue dans les trois mois suivant leur inscription au chômage. Le dispositif finlandais a permis de préparer plus rapidement des plans personnalisés et de réduire ainsi le chômage.

Valls 2015

- **Prime d'activité**

La Prime d'activité, réforme phare du Gouvernement déployée depuis début 2016, vise à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs aux ressources modestes et, parmi eux, des jeunes à partir de 18 ans. Versée pour la 1ère fois le 5 février, la prime d'activité est déjà un succès, avec un million et demi de travailleurs modestes bénéficiaires, dont environ 225 000 jeunes de moins de 25 ans. Au moins 1,2 million de jeunes seront concernés, dès cette année, par ce coup de pouce substantiel au pouvoir d'achat. C'est dans ce cadre que le ministre s'est rendu au Centre social du faubourg de Béthune, où le simulateur de la prime d'activité lui a été présenté. Dans le département du Nord, plus de 81 000 personnes ont d'ores et déjà touché la prime d'activité, dont 12,60 % de jeunes de moins de 25 ans.

- **Scolarisation des enfants de moins de 3 ans**

La scolarisation des enfants avant 3 ans, un des piliers de la refondation de l'École de la République, a été identifiée comme un puissant levier de la réussite des élèves, notamment de ceux issus des milieux les moins favorisés. C'est pourquoi le gouvernement a lancé une mobilisation de tous les acteurs et des familles pour réussir le développement de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, afin d'augmenter le nombre d'enfants inscrits à la rentrée 2016. L'accueil des tout-petits est progressivement assuré dans les écoles maternelles des 1 089 réseaux d'éducation prioritaire, avec pour objectif de scolariser 30% des enfants de moins de 3 ans dans les zones défavorisées d'ici à 2017. Cet objectif de scolarisation a été porté à 50% des enfants de moins de 3 ans scolarisés en REP+ (réseaux d'éducation prioritaire renforcés) lors du comité interministériel "égalité et citoyenneté" du 6 mars 2015.

- **Les contrats aidés**

Les publics les plus éloignés du marché du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en grande difficultés…) ont accès à des contrats spécifiques pour lesquels l'embauche et l'accompagnement est encadrée et appuyée financièrement par l'Etat

On y retrouve :

- Les emplois d'avenir
- Le contrat starter
- Le contrat unique d'insertion – contrat initiative emploi
- Le contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi
- Le contrat unique d'insertion

Retrouvez le détail de ces contrats aidés ici.

- **L'insertion par l'activité économique (IAE)**

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. Des structures spécialisées, comme les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises de travail temporaire d'insertion ou les ateliers et chantiers d'insertion signent des conventions avec l'Etat qui leur permettent d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs.

Dans l'IAE, on retrouve différents types de structures et d'actions :

- Entreprise d'insertion
- Les ateliers et chantiers d'insertion
- L'entreprise de travail temporaire d'insertion
- L'association intermédiaire
- L'embauche par un groupement d'employeurs
- Les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification

Retrouvez le détail ici.

- **Le contrat de professionnalisation**

C'est un contrat de travail qui permet de compléter une formation initiale pour accéder à un métier par l'obtention d'une qualification professionnelle reconnue. Sont concernés :

- Les jeunes de moins de 26 ans sans qualification professionnelle,
- Les jeunes de moins de 26 ans, sans considération de niveau, qui souhaitent compléter leur formation initiale pour accéder aux métiers souhaités,
- Les jeunes de moins de 26 ans demandeurs d'emploi de longue durée.

Retrouvez le détail ici.

Plan de formation massif des chômeurs – Hollande 2016

En janvier 2016, François Hollande a annoncé un plan massif de formation destiné à former 500 000 chômeurs en 2016. Ce dispositif succèdera à deux autres programmes de formations "prioritaires" lancés depuis 2013.Les régions sont appelées à maintenir leur budget de formation en 2016, mais l'Etat compensera tout "effort supplémentaire" lié au déploiement de 500 000 stages pour les chômeurs. Les 500 000 actions de formations supplémentaires prévues en 2016 seront donc financées exclusivement par l'Etat, qui "a consenti un effort exceptionnel d'un milliard d'euros.

- **Plan de relance de l'apprentissage**

Seuls 426 000 jeunes sont en formation par l'apprentissage. Ce nombre est en recul de 8% par rapport à 2013. Force est de constater que malgré les bons résultats en termes d'insertion professionnelle, le dispositif pâtit d'un déficit d'image. Relancer la mobilisation collective en faveur de l'apprentissage pour former 500 000 apprentis d'ici à 2017 est au cœur de l'action du Gouvernement et de la nouvelle campagne d'information lancée par le ministère du Travail. L'enjeu ? Réussir l'insertion professionnelle de toute la jeunesse. L'objectif volontariste de 500 000 apprentis en 2017, fixé par le président de la République, nécessite la mobilisation collective en faveur de cette voie de formation qui a démontré son efficacité.

Différentes mesures ont été mises en place pour atteindre cet objectif :

- La fondation innovations pour l'apprentissage
- L'aide « TPE-jeunes apprentis »
- La création de la prime apprentissage
- La bourse de l'apprentissage

Retrouvez le détail de ces mesures ici.

La lutte contre le décrochage scolaire

Le ministère chargé de l'éducation nationale s'est fixé deux objectifs clairs : prévenir plus efficacement le décrochage afin de diviser par deux le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif d'ici 2017 et faciliter le retour vers l'École des jeunes ayant déjà décroché.

Les actions de l'année 2015-2016 :

- Développer la coopération des équipes éducatives au sein des établissements et avec les partenaires extérieurs

- Renforcer le dialogue entre les parents et l'École
- Valoriser dans chaque académie la mobilisation de tous contre le décrochage scolaire
- Soutenir la formation à la prévention du décrochage scolaire
- Un accompagnement personnalisé et un parcours aménagé expérimentés
- De nouvelles dispositions relatives à la préparation des examens des voies générale, professionnelle et technologique et à la délivrance du baccalauréat

Détail de ces mesures ici.

Globalement les liens avec l'apprentissage sont faibles dans ce plan d'action. Les métiers de l'artisanat ne sont à aucun moment évoqué, notamment comme moyen différent d'attirer les décrocheurs scolaire.

Europe 2020

De manière plus globale, l'Union européenne travaille à bâtir une économie plus compétitive, basée notamment sur un taux d'emploi plus élevé pour mettre fin à cette crise dans laquelle une grande partie des pays membres se sont enlisés. La stratégie Europe 2020 vise à stimuler une croissance qui soit intelligente, en investissant de façon plus efficace dans l'éducation, la recherche et l'innovation; durable, en donnant la priorité à une économie sobre en carbone; et inclusive, en mettant clairement l'accent sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Cette stratégie est construite autour de 5 piliers, représentant chacun des objectifs ambitieux à court terme.

1. **Emploi**

Un emploi pour 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans

2. **Recherche et développement**

Investissement de 3 % du PIB de l'UE dans la recherche et le développement

3. **Changement climatique et énergies durables**

Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % (voire de 30 %, si les conditions le permettent) par rapport à 1990. Utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 %**.** Augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique

4. **Éducation**

Abaissement du taux de sortie précoce du système scolaire à moins de 10 %
Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans

5. **Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

Réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

Thème 7 : Compétences pour s'intégrer à l'artisanat

Récolte d'informations au sein de la structure partenaire.
A compléter par la CMA 69, notamment à l'aide de questionnaires.

Les savoirs de base

Le Parlement européen définit les savoirs de base comme un socle de compétences nécessaires pour garantir à chaque personne des conditions favorables à son épanouissement personnel, à sa citoyenneté active, à son intégration sociale et culturelle ainsi qu'à son insertion professionnelle.
Un nombre important de personnes ont quitté l'école en ayant peu ou mal acquis les bases de la communication écrite ou oral et se trouvent en difficulté à l'âge adulte. Lire, écrire, compter, s'organiser, savoir s'exprimer à l'oral sont autant d'éléments essentiels à maîtriser pour accéder à l'emploi.

Les 8 savoirs de bases selon l'Europe (Source : Lutter ensemble contre l'illettrisme, cadre national de référence, ANLCI)

1. Savoir communiquer dans sa langue maternelle : écouter, parler, lire, écrire
2. Savoir communiquer dans une langue étrangère
3. Maîtriser les mathématiques / apprendre ou réapprendre les bases du calcul
4. La compétence numérique ou la maîtrise de l'informatique
5. Apprendre à apprendre
6. Les compétences sociales et civiques
7. L'esprit d'initiative et d'entreprise
8. La sensibilité et l'expression culturelle

Ces compétences sont essentielles à la vie personnelle et professionnelle. Elles sont le point de départ indispensable pour :

- Accéder à l'emploi
- Faciliter certaines situations professionnelles
- Acquérir d'autres compétences ou consolider ses connaissances
- Évoluer professionnellement

La problématique de la langue

Certains apprenants, étrangers ou immigrés, qui ne pratiquent pas la langue française au sein de leurs foyers, présentent de plus grandes difficultés dans le milieu scolaire et professionnel. Un manque de maitrise de la langue est un réel frein à la socialisation globale de ce type d'apprenants.

La problématique du niveau

Il s'agirait tout d'abord de différencier le parcours d'un employé de celui du chef d'entreprise. Pour devenir employable, l'apprenant devra au moins maitriser les savoirs de base pour pouvoir réussir l'apprentissage de son métier. Pour devenir entrepreneur, des compétences et connaissances plus spécifiques et plus complexes sont alors requises. Elles ne sont pas à la portée de tous. Les journées d'informations dans un premier temps et les stages de préparation à l'installation, animées par les CMA servent à informer et préparer les entrepreneurs.

Est-ce suffisant ? En France, 30 % des entreprises artisanales ne passent pas le cap des 3 ans d'activité. Après 5 ans, seulement la moitié d'entre elles sont toujours en activité. Raison de plus de

penser que l'avenir des apprenants en difficulté peut passer par l'apprentissage et les métiers de l'artisanat, mais que l'avenir de l'artisanat passe aussi et plus que jamais par le recrutement des meilleurs profils. Pour qu'il se développe, l'artisanat ne doit plus être considéré comme une voie de garage ou un choix par défaut. Il existe aujourd'hui un besoin accru d'ouverture à de nouveaux profils d'entrepreneurs, tels que les jeunes diplômés pour assurer la reprise d'affaires artisanales.

Les métiers d'art, un apprentissage différent

Les métiers d'art sont des « professions passion », ce qui peut contraster avec un apprentissage parfois considéré comme subi par les apprenants. C'est la raison pour laquelle les formations aux métiers d'art sont attractives. L'apprentissage requiert pourtant motivation et persévérance car les métiers d'art sont un marché de niches et n'offrent pas des débouchées importantes. Sur les 38.000 entreprises du secteur, les TPE (très petites entreprises) sont majoritaires et il leur est souvent difficile de recruter un jeune en apprentissage, car cela représente un coût non négligeable. Le temps d'accueil est aussi souvent inconciliable avec les contraintes de production d'une grande majorité d'artisans ou de professionnels des métiers d'art.

Les écoles de la deuxième chance (E2C)

Depuis 2004, les Écoles de la deuxième chance (E2C) s'adressent aux jeunes sans emploi, âgés de 18 à 25 ans, sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification. Il en existe une centaine en France réparties dans 17 Régions, dont la région Auvergne Rhône-Alpes. Les jeunes de 18 à 25 ans, sans diplôme ni qualification, souhaitant (re)intégrer le marché du travail peuvent être accompagnés par une école de la 2e Chance (E2C). Selon le niveau du jeune à son arrivée et le projet mis en œuvre, la scolarité peut durer de 6 mois à deux ans. Les candidatures, qui reposent avant tout sur le volontariat, sont proposées par les Missions Locales, Pôle Emploi et les structures d'insertion**.** Les difficultés ou erreurs du passé ne constituent pas un obstacle pour rejoindre une école de la 2e Chance. Le seul critère de sélection est la motivation. Celle-ci est évaluée lors d'un entretien individuel. Autre particularité de ce type d'école : l'entrée peut se faire tout au long de l'année.

Les Écoles de la 2e Chance proposent des pratiques pédagogiques innovantes, dans la continuité des principes contenus dans le livre blanc de la commission européenne "Enseigner et apprendre – Vers la société cognitive", prélude à la création du dispositif. Compte tenu de la largeur du fossé entre les valeurs de l'entreprise et les aspirations des jeunes qui n'ont pas l'expérience du monde du travail, L'alternance est la clé de voûte des E2C.La finalité de l'École de la 2e Chance est de rapprocher les jeunes de l'entreprise.

Pour répondre à cette finalité, l'originalité des E2C et de se référer et d'assembler plusieurs méthodologies pédagogiques. Les Écoles pratiquent ainsi :

- une pédagogie active, avec une forte ouverture à la vie de la Cité, qui amène le stagiaire à découvrir par eux-mêmes, à se déterminer en tant que citoyen ;
- une pédagogie du contrat, dont le but est d'amener le stagiaire à être responsable de ses engagements ;
- une pédagogie du projet qui entraîne le stagiaire à prendre conscience de ses compétences et à mesurer des résultats ;
- une pédagogie de la réussite qui valorise les acquisitions et les progrès de chacun des stagiaires.

- **Des résultats encourageants en 2015**

59% des stagiaires sortis ont trouvé une issue positive à leurs parcours. Mieux, 71% des jeunes stagiaires ont trouvé une voie d'insertion, formation ou contrat de travail, qui les projette plus durablement vers l'emploi. Plus d'infos sur les écoles de la deuxième chance ici.

Avisé
S'INFORMER
POUR RÉUSSIR

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Région Auvergne-Rhône-Alpes

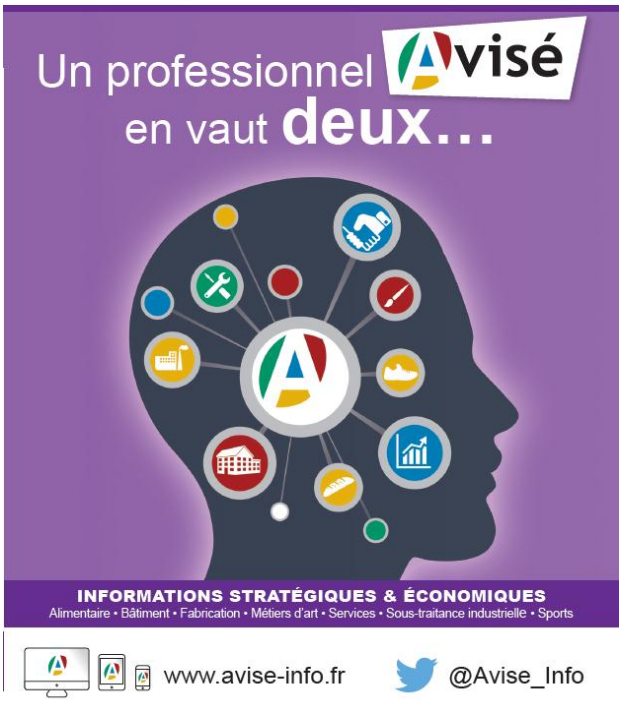

Avisé

Gagnez en efficacité !

Vous souhaitez :

- *développer votre activité ?*
- *suivre les évolutions de votre secteur ?*
- *connaître les dernières innovations ?*
- *compléter votre étude de marché ?*

Avec les infos et outils « **Avisé** », vous bénéficiez de toute l'expertise du **réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne-Rhône-Alpes** :

- actus sur les filières de l'artisanat,
- réglementation,
- tendances de consommation,
- analyses de la santé économique de l'artisanat,
- perspectives de développement…

« **Avisé** » vous permet de **décider**, **évoluer**, **anticiper**, **innover**, **agir** au bon moment et dans les meilleures conditions en fonction de votre situation !

pour **agir**, **décider**, **innover**, **évoluer**

Gagnez du temps

Au bureau, sur un chantier, dans votre point de vente, consultez les infos « **Avisé** » comme vous voulez :

Le site Web : **www.avise-info.fr**

L'**application mobile Avisé** disponible sous iOS, Androïd et Windows

les lettres d'information par mail

Le **réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne-Rhône-Alpes** vous propose également son expertise « **Avisé** » en veille, en sécurité économique et sur les médias sociaux dans un contexte professionnel.

Alimentaire • Bâtiment • Fabrication • Métiers d'art • Services • Sous-traitance industrielle • Sports